L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LOUISIANE. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 JUIN 1851.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 27 JUIN.

☞ Pour le FEUILLETON, voir la seconde page.

CANDIDATS POLITIQUES.

Nous avons promis l'autre jour à nos lecteurs de tout décrire que le plus tard possible dans l'intérêt exclusif, et nous leur tiendrons parole. Mais cette promesse ne nous engage pas à garder un silence absolu sur les choses de la politique. Sans aborder la polémique, nous pouvons bien de temps à autre esquisser la situation et noter les incidents qui précèdent la lutte des partis. Notre rôle de chroniqueur nous y oblige et nous n'y manquerons point.

Aujourd'hui on ne se préoccupe guère que des prochains candidatures et l'on s'interroge déjà pour savoir à quels citoyens elles seront décernées. Nous le saurons plus tard.

Les candidats aux places salariées de l'Etat sont nombreux, mais nous n'avons à nous occuper que des fonctions purement politiques.

C'est à ce titre que nous croyons devoir publier les noms qui circulent dans le public comme ceux des candidats les plus probables pour le Congrès.

M. LaSère qui représentait depuis plusieurs années le premier district à la Chambre prend définitivement sa retraite. Nous lui rendrons cette justice qu'il a rempli son mandat avec utilité et à la satisfaction de tous ses commettants, whigs ou démocrates. M. LaSère a fait au Congrès d'un zèle éminemment louable et les intérêts de ceux qu'il représentait, n'en ont point perdu l'occasion de les défendre énergiquement et au sein des comités. Remarquons par sa complaisance envers ceux qui ont besoin de son intervention auprès du gouvernement, il a toujours été prêt à servir tous ses amis mais les étrangers qui l'ont connu n'ont pas à se plaindre de lui. Sous ce rapport, aucun des ministres précédents pour parvenir à ses fins n'a été plus gracieux et plus complaisant que M. LaSère. Il est question de M. Louis St-Martin, qui a déjà représenté un des districts de la Nouvelle-Orléans à la Législature de l'Etat et qui a même rempli d'honorables fonctions sous l'administration de M. Polk. M. St-Martin est un homme de beaucoup d'intelligence et compte parmi les démocrates progressistes les plus populaires. La nature ne l'a pas doué des plus brillantes de l'orateur, mais il a du jugement, du tact et un grand sens pratique.

Les whigs, nous avons entendu citer M. Soulé, M. Jules Bouit et quelques autres. La lutte s'ouvrira sans doute décernée à celui qui prendra l'engagement de parcourir toutes les paroisses de l'Ouest et de St-Bernard ainsi que la première et la seconde municipalité. Ce sera la une tournée très-importante et un certain point de vue, un plébiscite pour le district, où les partis sont à peu près balancés et où les majorités sont fort incertaines, surtout depuis cette ou qu'à mine voix. Il est important que le candidat whig, qui doit consacrer une grande partie de l'année à haranguer les électeurs de l'Ouest, se prononce sur cet effet franchement et aussi clairement le programme qu'il suivrait au Congrès. Il y a tout en en définitive la meilleure chance de succès, qu'il s'agisse d'élection, de vote ou de toute autre chose. Il vaut mieux avoir droit au but et ne montrer à visage découvert, ne pas le porter un masque et de subir ses ennemis tortueux. Nos principes ne peuvent jamais nous gêner à être comme et proposer à la démocratie gagner à être comme et proposer. Le parti en ont le grand jour du jugement. Représentant de la discussion. Les principes qui sont certainement énoncés et qui ne peuvent ni se dénaturer et tachent leur [illegible] et à vertueux porter. Ces tentatives [illegible] et ne peuvent [illegible] empêcher le triomphe des [illegible] candidat devra donc être un [illegible] et combattre vaillamment [illegible] les adversaires seront appréciés [illegible] et [illegible] ont [illegible] dans le district, qu'il se compose de la [illegible] et des paroisses supérieures jusqu'à [illegible] exclusivement, il n'est encore [illegible] de deux candidats, M. Pierre [illegible] M. L. N. Marks, tous deux de la ville. [illegible] en candidat appartient cependant à [illegible] mais il n'y tient pas assez strictement [illegible] à la 2e municipalité. M. Hunt [illegible] aspire à la candidature, mais [illegible] nous ne croyons s'il sera plus heureux. Quant à M. Marks c'est un [illegible] whigs que possède la Nouvelle-Orléans et [illegible] d'honneur, de probité [illegible] le représentant d'un grand [illegible] district au Congrès.

Le district est au pouvoir des locofocos. Il [illegible] dans doute M. Alexandre Penn [illegible] candidat ils feraient difficilement un [illegible].

M. Mouse, le représentant de 4e district, a [illegible] incontestée ses commettants qu'il sera [illegible] probabilité frappé d'ostracisme. [illegible] d'ailleurs que c'est désormais un [illegible] disponible aux Attakapas et aux Opelousas, dans les paroisses de la Rivière Rouge [illegible]. Les whigs soutiendront sans doute le juge [illegible], de St-Martin, un des citoyens les plus [illegible] du quatrième district. M. Mouse [illegible] et il le sera si les whigs et [illegible] ne s'en mêlent pas dans le nord-ouest de l'Etat réunissent leurs suffrages en sa faveur.

CANADA.—Une dépêche télégraphique transmise de Toronto sous la date du 13 courant, nous apprend que l'Assemblée a voté une Adresse à la reine demandant l'établissement d'un service de bateaux à vapeur entre Québec et Liverpool et réclamant pour cette nouvelle ligne la subvention accordée aux steamers de la ligne Cunard.

Nouvelles d'Europe

PAR LE HUMBOLDT.

Nous avons reçu hier nos journaux européens apportés par le *Humboldt*, mais la malle nous a fait défaut et ce n'est que ce matin que nous en prendrons les relevons. En attendant, nous nous bornerons à un sommaire télégraphique des principaux journaux de la ville.

Le *Humboldt* a fait la traversée de Southampton en moins de quinze jours. L'*Europa* est arrivé à Liverpool le 8 au soir, environ demi de traversée. Le steamer *Lafayette*, venant de Philadelphie, est arrivé à Liverpool le 3 après avoir d'un [illegible] Queenstown.

On sait depuis la frégate américaine *St-Mary's* a mis à la voile de Southampton le 3 courant pour rejoindre aux Etats-Unis. La veille du départ de la frégate, le commandant et les officiers ont donné à bord un grand bal en honneur du maire et des autorités de Southampton et pour répondre à la magnifique hospitalité qu'ils avaient reçue dans cette ville.

Le capitaine Mathews, qui commandait récemment le steamer *City of Glasgow*, doit avoir [illegible] prochainement d'un autre vapeur, le *Great Britain*, dont le départ pour New-York est fixé au [illegible] septembre.

Le steamer américain *Atlantic* est complètement réparé et il partira de Liverpool le 1er [illegible].

[illegible] les esprits sont absorbés par les [illegible] de révision et de fusion, bien que les ministres aient porté un espoir. La tournée du président a ravivé la polémique des journaux ministériels qui se sont partagés en deux [illegible] sur cet sujet du discours prononcé à Dijon par le prince-Napoléon.

Le gouvernement espagnol fait de formidables préparatifs militaires dans la prévision d'un mouvement insurrectionnel qui aura lieu, ne peut manquer d'éclater tôt ou tard à Madrid. Un vaste complot républicain se trame dans l'ombre et menace à la fois le gouvernement et la monarchie. Les plus avancés des démocrates ont même publié un programme dans lequel ils exposent nettement leurs vues et révèlent hardiment leur plan d'opérations. Le ministère justement alarmé a pris les plus minutieuses précautions pour parer aux éventualités de l'avenir.

La Chambre portugaise a (14 courant) rejeté le projet de loi présenté le 25 mai. Une nouvelle élection a dû être faite pour le mois de septembre; elle sera chargée de réviser la Constitution.

Le roi de Prusse qui était depuis quelque temps en conférence à Varsovie avec l'empereur de Russie a quitté cette dernière ville pour aller à Berlin assister à l'inauguration de la statue de Frédéric-le-Grand. Les conférences impériales ne sont pas terminées: elles roulent sur la situation de l'Europe et sur les moyens de prévenir l'invasion des doctrines démocratiques qui font tant de progrès en France, en Italie et dans certains Etats de l'Allemagne. L'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, ont arrêté ensemble, assurent-on, un plan d'opérations militaires pour le cas où ils seraient obligés d'entrer en campagne contre le reste de l'Europe.

Il a été reçu à Londres des nouvelles de Bombay jusqu'au 3 mai; de Calcutta et de Madras jusqu'au 25 avril. Elles rendent compte de déprédations commises dans l'Inde par des bandes armées.

L'insurrection fait des progrès en Chine. Les rebelles ont battu les troupes impériales et se sont emparés de Karranjsai.

Correspondance.

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1851.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec le plus vif intérêt votre article de ce jour intitulé: "*Le nouveau tarif du port.*"

Ainsi que vous le dites fort bien, c'est par de semblables décisions qu'on peut faire revenir le commerce à la Nouvelle-Orléans.

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Payne, mais je suis persuadé qu'en persistant dans cette voie de réformes, il rendra un grand service à la Nouvelle-Orléans.

Je profite donc de la publicité de votre estimable journal pour l'engager fortement à faire tous ses efforts auprès des membres de la Législature pour obtenir la réduction de l'impôt immense que les pilotes font peser sur les navires, lesquels peuvent fort bien se passer d'eux, comme vous l'observez fort judicieusement, parce que ce sont presque toujours les touloulous qui font passer la barre aux navires.

Je ne voudrais pas cependant qu'on se méprît sur le sens de ce qui précède, qui n'est pas de faire disparaître entièrement l'institution des pilotes, mais bien de diminuer sensiblement la bourde chargé qu'ils imposent aux capitaines de navires.

Persuadé que l'honorable M. Payne prendra en considération cette nouvelle réforme à opérer,

J'ai l'honneur de vous saluer,

UN CAPITAINE.

M. GUSTAVUS SCHMIDT, avocat distingué vient de publier un livre de Droit d'une incontestable utilité, ayant pour titre: THE CIVIL LAW OF SPAIN AND MEXICO. C'est un compendieux traité des lois Espagnoles et Mexicaines, précédé d'une introduction historique à l'étude de cette législation. Prochainement nous donnerons une appréciation motivée de cet ouvrage dont le succès ne saurait être douteux.

WASHINGTON.—Le bruit courait à Washington le 15 de ce mois que M. Conrard, secrétaire de la guerre, se proposait d'envoyer sous peu sa démission au président et qu'il serait remplacé par M. Gentry, du Tennessee. Les journaux qui rapportent ce bruit ne semblent y ajouter aucune foi.

M. Corwin—L'honorable secrétaire du trésor, M. Corwin, est parti de Washington le 15 de ce mois pour se rendre dans l'Etat de l'Ohio, où l'appellent d'importantes affaires. Son absence durera cinq semaines; il sera remplacé pendant ce temps par le premier assistant du trésor, M. William Hodge.

M. WEBSTER.—La probabilité du choix de M. Webster par les amis de l'Union dans les Etats du Nord comme leur candidat pour la Présidence, devient de plus en plus évidente. Le *Boston Atlas* qui s'était d'abord prononcé en faveur du général Scott, vient de faire volte-face et de se déclarer pour Daniel Webster.

NORTH AMERICA.—Le steamer *North America*, devant partir de New-York pour Galway (Irlande) le 17 de ce mois, a été vendu ce jour-là même à la Compagnie qui dessert la ligne entre San Francisco et Realejo. Le *North America* avait un grand nombre de passagers qui ont dû forcément différer leur départ pour l'Europe.

CRESCENT CITY.—Ce steamer était attendu à New-York dans la soirée du 13 du courant. L'apporte des nouvelles de la Californie de deux semaines plus récentes.

DEPART.—Le steamer *Ariel* est parti de New-York le 18 de ce mois pour Liverpool avec quinze passagers et $1,000 en espèces.

MEXIQUE.

Nous avons reçu par le garde-côte des Etats-Unis *Duane* des journaux de Mexico jusqu'au 7 courant.

Une compagnie s'est formée à Guadalupe au capital de $200,000, pour exploiter les mines de Chihuahua.

Une route a été tracée entre Zacatecas et Fresnillo à travers les montagnes. Il y a déjà plusieurs années qu'on travaillait à ce chemin.

Un journal de Chihuahua annonce que le 11 du mois dernier un Mexicain, habitant le village de Bravo, a été poursuivi dans les bois par trois Américains qui lui ont enlevé son cheval. Le Mexicain retourna chez lui à pied, et ayant rassemblé quelques uns de ses amis rejoint avec eux le chemin du bois. Ils y trouvèrent deux des Américains et en tuèrent un à coup de fusil. L'autre ayant essayé de fait fut abattu d'un coup de crosse et amené au village où il a été livré aux autorités.

Une bande de brigands ont fait leur apparition à Aguas Calientes et se livrent impunément au vol et au meurtre.

Le sieur Gamboa a resté le sénat de la République d'une proposition tendant à effectuer le tiers du revenu au paiement des créances du gouvernement.

Le général Romulo de la Vega est arrivé dernièrement au Yucatan, avec plein pouvoir de négocier un traité de paix avec les Indiens de la péninsule.

CANADA.—Une dépêche télégraphique transmise de Toronto sous la date du 13 courant, nous apprend que l'Assemblée a voté une Adresse à la reine demandant l'établissement d'un service de bateaux à vapeur entre Québec et Liverpool et réclamant pour cette nouvelle ligne la subvention accordée aux steamers de la ligne Cunard.

CHRONIQUE LOCALE.

KASTOVE—Alice Meyers, accusée d'avoir volé à Mme Hamilton quelques objets de peu de valeur, a été examinée hier devant le recorder Genois, et renvoyée de la plainte, aucune preuve n'ayant été produite contre l'accusée.

MARRAY—A Rous a fait hier un adjudant de vante le order Caldwell, par le seul du district, que M. Samuel James Grover a été frappé à coups de poignard à bord du steamer Grand Turk, par un nommé Fenwick, et que le dit Rous est mort à Chopel du docteur Stone, des suites de ses blessures. Cette nouvelle avait reçu trop de Rous à un corps [illegible] Lafayette.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Hardy Mullen h. et al. assez du ministère de Hardy et al., a été jugé hier et trivial complète.

Depuis le verdict du jury le prisonnier sera condamné à mort.

—J Hantagan a été traduit hier devant le recorder Caldwell, sous la prévention d'avoir commis un parjure à la Cour du juge Byrne. L'affaire sera examinée aujourd'hui.

CHRONIQUE DES CAMPAGNES.

On lit dans le *Courrier de Tèche* du 21 courant:

La sécheresse dont nous avons souffert depuis deux mois paraît être à son terme et, depuis quelques jours, les orages ont continuéd, accompagnés de pluies qui, nous devons le dire, sont presque partout insuffisantes. Dans beaucoup d'endroits cependant elles ont été assez abondantes pour sauver le premier maïs et commutiquer à la végétation des cannes, sinon un élan vigoureux, du moins quelque activité. Les cannes, au reste, s'ont peu souffert de cette sécheresse autant qu'on aurait pu le craindre et, dans toute l'étendue de notre paroisse, elles sont généralement avancées pour la saison. Quelque les plantations aient été en général peu étendues en raison de la méfiance du plan, il est à supposer, avec l'apparence actuelle, que, si tous avons un été planiers, la récolte de sucre sera passablement abondante, le relèvement de cannes suppléant à la petite quantité de celles qu'il sera possible de couper. Nous en avons vu plus d'un exemple et ce ne sera nullement surprenant qu'il en advient de même cette année.

Les champs de coton offrent une belle apparance; mais ici, tout dépend de la manière dont se comporteront les mois de juillet et d'août.

On lit dans le *Pionnier de l'Assomption* du 22 juin:

Quelques pluies bienfaisantes ont ravivé la végétation, pendant la semaine qui vient de s'écouler, et ramené l'espoir dans l'esprit de nos planteurs qui n'osaient déjà plus compter sur la récolte de maïs quoique ce produit n'ait souffert, il y a six mois seulement, de la manière la plus satisfaisante. Les cannes aussi commençaient à se ressentir du sujet qu'elles avaient souffert dans ces derniers temps. Grâce à Dieu, le danger n'existe plus, on n'trouve à craindre plus loin pour quelque temps par les pluies dont nous faisons mention.

On lit dans le *Vigilant* de Donaldsonville du 21 courant:

La sécheresse continue de régner avec la plus grande intensité. La chaleur est terrifiante et ne nous laisse pas un moment de répit. Les nuits sont également chaudes, et si ce n'était une délicieuse fraîcheur que vient vous caresser vers les deux ou trois heures du matin, il serait impossible de dormir.

Les récoltes sont dans un état de détresse pitoyable. La plante s'étiole sur sa racine et à moins d'un miracle providentiel, notre récolte sera des plus courtes. Cependant un fait nous a frappé ces jours derniers. En nous rendant à St-Jacques, pendant cette semaine, nous avons été à même d'examiner plusieurs champs de cannes. Nous avons vu avec surprise que celles qui bordent la route sont d'un aspect satisfaisant, tandis que les cannes qui se trouvent à quelque distance sont cacochimes, jaunes et malades.

Nous avons longtemps réfléchi pour nous rendre compte de ce phénomène. Après de sérieuses méditations nous sommes arrivés à cette conclusion que la hauteur du fleuve par le suintement à aidé, sans les noyer, à la pousse vigoureuse des cannes qui bordent la route, tandis que celles qui sont dans la profondeur des champs se sont trouvées sans cesse au niveau de l'eau. L'action torréfiante de la chaleur sur cette eau croupie et bourbeuse, a détruit la sève et anéanti la force de la végétation. Nous espérons, toutefois, que lorsque le fleuve aura baissé, les récoltes s'amélioreront, fourniront au travailleur une ample moisson, et le dédommageront ainsi de ses fatigues et de ses travaux.

Dans notre dernier numéro, sur la foi de rapports qui nous avaient été faits, nous avons annoncé que donze nègres avaient été victimes du choléra sur l'habitation du colonel Evariste Mire, de St-Jacques. Le nombre de décès ne s'est élevé que jusqu'à onze, et encore dans l'espace d'une semaine et demie. M. Camille Mire, de qui nous tenons ces détails, nous annonce l'heureuse nouvelle de la disparition totale de ce terrible fléau de l'habitation de son père.

Pendant que le choléra moissonnait ainsi onze victimes dans les domaines de M. Mire, 27 nègres succombaient en même temps à ses cruelles atteintes sur l'habitation du colonel Nicolas dont M. Donaldson vient de se rendre l'acquéreur. Enfin, nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que ce redoutable fléau a complètement disparu sans laisser d'autres traces de son passage pestilentiel.

L'Académie de médecine vient, après une discussion sérieuse, de se prononcer contre la contagion d'une maladie regardée de temps immémorial comme éminemment contagieuse. Que voulons parler de la lèpre. Cette affection, qui a causé tant de ravages chez les Juifs et parmi les peuples du moyen-âge, a peu près complètement disparu de nos jours, quelques rares succès par les mesures les plus barbares, par les barrières les plus rigoureuses, elle a fini par céder aux bienfaits de la civilisation; car elle a pu se maintenir jusqu'à nos jours, malgré les précautions regardées comme inutiles. Aujourd'hui la lèpre ne s'observe plus que fort rarement parmi nous, mais en revanche elle sévit encore avec d'intensité en Egypte, et surtout dans quelques parties de l'Amérique du sud, en particulier dans la république de Réquateur à Quito.

Dans cette dernière province on soumet encore les lépreux à une séquestration rigoureuse, ce qui n'empêche pas la maladie d'être fort répandue.

Mais d'après le travail d'un médecin du pays, le docteur Hamilton, quelques observations tendent que la maladie n'est nullement contagieuse. Des faits susceptibles de la même interprétation ont été constatés dans tous les pays où règne la lèpre. En Egypte même, on est si persuadé de l'absence de contagion, qu'on ne fait aucune difficulté pour prendre des lépreux pour domestiques et même pour nourrices.

Décédé hier à dix heures du matin, EMMA A. AMANT, épouse de Leo Trouard. Les amis de la famille sont priés d'assister à son enterrement sans autre invitation. Le convoi partira du lieu de la Première Municipalité, ce matin, 27 juin, à huit heures.

Décédé, jeudi soir, à neuf heures, GEORGE ASHTON, fils de J. Howrie et Emma White, âgé d'un an et 10 mois. Les amis des deux familles sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après midi, à cinq heures précises, rue des Remparts, No 17, entre Canal et Dumaine.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI SOIR, 26 JUIN.

Le marché au coton a été calme aujourd'hui. 1200 balles de coton ont seul vendues à 7¾ cts la cts pour le middling, et 7 @ 9¼ cts pour le good middling.

Sucres—Il n'est vendu que quelques petits lots de cet article en détail, le fait vaut de 5¼ @ 6 cts. Rien d'important n'a été fait dans les mélasses.

Le marché aux farines n'a pas changé. Il n'est vendu 150 barils à $4 25 et $3 40 pour d'ohio. Le nous est en demande, des ventes de trois jours ont été faites à 37 cts. Les transactions se sont élevées à 5,000 sacs, la plus grande partie à 35 et 37 cts le boisseau.

Les provisions sont calmes. Le lard porc petit lots quote de $14 @ $14 25. Environ 300 barriques de bacon ont été vendues à 4 cts pour les côtes et 4¾ cts pour les épaules.

Le whiskey se vend 18 @ 18½ cts le gallon, qualité rectifiée.

Le change baisse. Nous notons sterling, 10¼ @ 10½; Paris, 5f 12½ @ 5 f 05—Traites sur New-York, à 60 jours, 1 @ 1¼ pour cent escompte—Chèques, ½ pour cent d'escompte @ ¼ pour cent de prime.

Le fret n'a pas changé.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES—

Steamship A Fassler, Denslow, p Galveston & Texas.

Barque Fanny, Simonson, pr New-York.
Goélette Lucy, Pennell, pr Pensacola.
" Tartarus, Vance, pr Mobile.
Sylvia Wilde, Thompson, pr Brazos.

—ARRIVES HIER—

Barque Mélanie Butler, de la Havane.
" Potosian, Niemann, de Hamburg.
Brick Atalanta, Pages, de Barcelone.
Goélette American, Becker, de Cadenas.
" Star, Parker, d'Arauas Bay.
" Hernan, Hussy, de San Juan.
" Eliana, Lawless, de Grand Caymans.

☞ Pour les cleambeats, voir notre partie anglaise

VICE-CONSULAT DE LA REPUBLIQUE DU MEXIQUE.

DES propositions ayant été soumises au Gouvernement Suprême du Mexique pour constituer

Un Chemin de Fer
DE VERA CRUZ A LA CAPITALE DE LA REPUBLIQUE,

et de ce dernier point à un port quelconque de l'Océan Pacifique, conformément aux articles 2 et 3 de la loi de 1849, lesquels ont été à l'époque publiés dans ce Consulat, le Gouvernement Suprême désireux d'assurer le plus d'avantages possibles à la Nation, a décidé que des soumissions seraient reçues jusqu'au 20 septembre prochain, au Département du Trésor de la Capitale, le cas rat devant être adjugé au plus bas offrant. L'adjudicataire sera tenu, aux termes du contrat, de faire la part du chemin de fer qui est déjà construit entre Vera Cruz et El Molino, et dont la longueur est de trois lieues.

Ceux qui désireraient avoir de plus amples renseignements sont priés de s'adresser au Vice Consulat du Mexique gérer par le soussigné.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1851.

O. L. DABELSTEEN,
27 juin—3 Vice-Consul.

MAISON D'IMPORTATION FRANÇAISE
No 47, rue de Chartres.

NOUS informons nos amis et le public que nous avons ce jour formé une société sous la raison de P. J. MICHON & SARRAT, pour l'importation directe de marchandises françaises et américaines.

27 juin—3f MICHON & SARRAT.

Raffle.

LA BELLE JUMENT, avec selle et bride que l'on peut voir à l'écurie de Monsieur Laborde, rue St-Louis et Bourbon, sera raffle dimanche prochain, 29 courant, de 5 à 8 heures après-midi, à l'Hôtel Washington au Lac Pontchartrain.

27 juin—2f

☞ En débarquement du navire Salamandre, venant de Bordeaux,
40 barriques vin rouge Pauillac Médoc,
18 barils vin blanc Haut-Sauterne.
A vendre par
26 juin 62, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment, toujours en main, à vendre par
J M CABALLERO,
27 30 Vieille-Levée, entre Bienville et Dauphine.

SUCRE de la Havane—300 caisses brun, jaune et blanc, en magasin et à vendre par
J M CABALLERO,
27 30 Vieille-Levée, entre Bienville et Dauphine

CACAO Guayaquil—En magasin et à vendre par
J M CABALLERO,
27 30 Vieille-Levée, entre Bienville et Dauphine

COGNAC—15 demi pipes J. Raud, 20 quarts de do; 28 barils de do, en débarquement du navire Salamander, de Bordeaux, à vendre par
J & J TARDOS,
27 30 No 31 Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné:
90 barriques vin rouge Montferrand, bon
20 barriques vin rouge do pour famille,
26 barils vin blanc Haut Sauterne;
500 paniers annette flage; 200 cais. marachino;
500 do do surfin; 75 " eau verte;
900 do de superfine; 60 " dantzick;
150 caisses curaçao; 75 paniers guignolet;
125 do liqueurs assorties fines;
75 do do surfines;
150 do do do superfines;
40 do fruits à l'eau de vie;
150 do absinthe de diverses marques,
150 do vin de différentes qualités;
Cognac ordinaire et de marques supérieures;
Genièvre, Madère, whiskey supérieur, rum, mayorc, ucrose, &c. &c.
F ROUMIEU,
14jy rue St Louis, entre Chartres et Levy

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris,
PARFUMERIE DE PARIS.
L. BUSSY,
Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a en manufacture et sert rue de Chartres, No. 181, entre Bons—Ins et St. Louis.

MARINE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Ordonnance de police municipale du 19 juin 1851, adoptée par le Conseil Municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le jeudi 19 juin 1851.

Ordonnance qui établit un droit quotidien de quarantaine et pour les droits de levée ou de quarantaine, et pour les droits de levée ou de quarantaine sur les navires et vaisseaux dans le port de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Art. 1er—Il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, qu'à partir du premier jour de juillet 1851, sera établie l'exécution suivante des droits quotidiens de quarantaine ou de levée, savoir: pour tout bâtiment, barque, bateau, navire, ou de tout autre bâtiment quelconque, de tonnage, de bois, barges, radeaux, bateaux et transportant de bois étant dans le port de la ville de la Nouvelle-Orléans, sera tenu de payer, en droits de quarantaine, les droits ci-dessous, savoir:

Art. 2. Tous les navires, bâtiments, navires et autres embarcations navigant à la voile seulement, arrivant dans le port de la ville d'Orléans, et dans les limites incorporées de quelqu'une des municipalités, paieront un droit de quarantaine ou de levée d'un dollar par tonneau, par jour, selon le nombre de tonneaux enregistrés, et le paieront, d'après la mesure américaine, lequel droit devra être calculé à partir du jour de l'entrée faite en dehors, et du jour où ledits bâtiments auront mouillé dans les limites de l'une des Municipalités, jusqu'au jour de l'expédition et de dépêche du port de la Nouvelle-Orléans: Bien entendu qu'aucun navire ou bâtiment ne sera tenu de payer des droits de quarantaine de levée, excédant le dix de cent du tonnage du navire, à moins qu'il n'occupe réellement un des wharfs: Et bien entendu ainsi que pendant le temps où ledits navires ou bâtiments seront soumis à des réparations, il ne devra payer aucun droit de quarantaine ou de levée: Et bien entendu ainsi que les sommes ainsi perçues par chaque municipalité des navires et bâtiments ci-dessus seront perçues aux taux indiqués plus haut et pendant le temps seulement où lesdits navires ou bâtiments seront dans ladite municipalité.

Art. 3. Si un navire ou bâtiment mouillé dans une municipalité, vient à se transporter dans une autre municipalité, avant d'être expédié pour la mer, il est alors du devoir du capitaine, de l'agent du propriétaire ou du consignataire, selon le cas, d'aller payer au trésorier de la municipalité, soit que ledit navire ou bâtiment est sur le point de quitter pour aller mouiller dans une autre, le montant en plein des droits de quarantaine ou de levée qui peuvent être dus au taux ci-dessus indiqué, et de prendre un reçu de trésorier, contre-signé par le contrôleur de ladite municipalité.

Art. 4. Tout capitaine, agent, propriétaire ou consignataire, qui aura négligé ou différé, pendant plus de vingt quatre heures de se conformer aux dispositions de l'article précédent, paiera au collecteur d'une semaine et demie, M. Camille Mire, de qui nous tenons ces détails, nous annonce l'heureuse nouvelle de la disparition totale de ce terrible fléau de l'habitation de son père.

Pendant que le choléra moissonnait ainsi onze victimes dans les domaines de M. Mire, 27 nègres succombaient en même temps à ses cruelles atteintes sur l'habitation du colonel Nicolas dont M. Donaldson vient de se rendre l'acquéreur. Enfin, nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que ce redoutable fléau a complètement disparu sans laisser d'autres traces de son passage pestilentiel.

L'Académie de médecine vient, après une discussion sérieuse, de se prononcer contre la contagion d'une maladie regardée de temps immémorial comme éminemment contagieuse. Que voulons parler de la lèpre. Cette affection, qui a causé tant de ravages chez les Juifs et parmi les peuples du moyen-âge, a peu près complètement disparu de nos jours, quelques rares succès par les mesures les plus barbares, par les barrières les plus rigoureuses, elle a fini par céder aux bienfaits de la civilisation; car elle a pu se maintenir jusqu'à nos jours, malgré les précautions regardées comme inutiles. Aujourd'hui la lèpre ne s'observe plus que fort rarement parmi nous, mais en revanche elle sévit encore avec d'intensité en Egypte, et surtout dans quelques parties de l'Amérique du sud, en particulier dans la république de Réquateur à Quito.

Dans cette dernière province on soumet encore les lépreux à une séquestration rigoureuse, ce qui n'empêche pas la maladie d'être fort répandue.

Mais d'après le travail d'un médecin du pays, le docteur Hamilton, quelques observations tendent que la maladie n'est nullement contagieuse. Des faits susceptibles de la même interprétation ont été constatés dans tous les pays où règne la lèpre. En Egypte même, on est si persuadé de l'absence de contagion, qu'on ne fait aucune difficulté pour prendre des lépreux pour domestiques et même pour nourrices.

Décédé hier à dix heures du matin, EMMA A. AMANT, épouse de Leo Trouard. Les amis de la famille sont priés d'assister à son enterrement sans autre invitation. Le convoi partira du lieu de la Première Municipalité, ce matin, 27 juin, à huit heures.

Décédé, jeudi soir, à neuf heures, GEORGE ASHTON, fils de J. Howrie et Emma White, âgé d'un an et 10 mois. Les amis des deux familles sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après midi, à cinq heures précises, rue des Remparts, No 17, entre Canal et Dumaine.

Compagnie et Banque du Canal de la Nile. Ordinaire.

Nouvelle Orléans, 23 juin 1851.

Les directeurs de cette institution, ont, ce jour, déclaré un dividende de quatre pour cent (4 pc cent) sur les profits de semaine six mois, payable à caisse du lundi 30 juillet, et à New-York chez le 1er du 1er d'août prochain.

SAM. C. BELL,
23 juin—3m Caissier

EN magasin et en vente par le soussigné:
20 balles Amandes sans coques.
100 barils vin blanc.
150 quarts cognac Donnié & Martin, 4me preuve.
100 bouteilles do do do.
400 paniers huile Plagniol, 24 on., Marseille.
400 do do Bacigalupi, Nico.
500 do do A F Cunasse & Co, Marseille.
100 do do Bacigalupi, 24 1/2 bouteilles.
1 pipe vin de Quiaigne.
1 boîte gomme arabique.
25 caisses eau verte; 90 do guignolet.
50 do marachino, de Zara.
1 boîte citrons candy.
40 caisses vin rouge, vin chateau Belair.
40 do do blanc, vin cru, Sauterne.
100 do do do Sauterne.
200 do do Rouge, St. Julien.
95 caisses prunes fleurs de Marseille.
300 caisses oranges, 300 1/2 marennes et vermicelli frais.
1 tuf cognac fin, A Duseaux fnc., 1re preuve.
100 pot do do do do.
500 demi-jeannes de 5 gallons.
20 barriques vin rouge fin, Bordeaux.
20 barriques do de Bellfort, Marseille.
DOMINIQUE LANATA,
24 juin 9 et 10, rue Jefferson.

EN magasin—Le soussigné offre à vendre 30 mesures graines frais, et reçus par les dernières arrivages.
DOMINIQUE LANATA,
24jn 9—10, rue Jefferson

EN débarquement et à vendre par le soussigné:
150 livres saucissons de Gênes.
DOMINIQUE LANATA,
24jn 9—10, rue Jefferson

A VENDRE à l'arrivée du navire Salamandre, de Bordeaux,
10 barriques vin rouge Macau Médoc,
24 do do St Estèphe,
35 barils vin blanc Haut-Sauterne.
Par B. TALAMON,
23 juin 192, rue Royale

DIVERS—Boussons en balles et sacs de 1000 à 500.—Salaison, savon de Marseille, ½ boîtes vides, eau de fleur d'orange, miniers de Marie Brizart et de Chauvet fils, huile d'olive en grandes et ½ bouteilles, de la marque J. Plagniol, huile vierge, etc., à vendre par
B. TALAMON,
23 juin 192 et 196, rue Royale.

SARDINES à l'huile en quarts et demi boîtes de la marque bien connue A Gilet & Cie., à vendre par
B TALAMON,
23 juin 192, rue Royale

EAUX-DE VIE des marques ci-après Martell 1er cru, ancienne, Barbiniony 4me preuve, J. B. Clerc 4me preuve, Fine Champagne 1re preuve, J. J Dupuy 1re preuve, M Daniel 1re preuve, Martellon 1re preuve, H. J Vutton 1811 et 1808 1re preuve et J B Clerc 1793 1re preuve.
A vendre par B. TALAMON,
23 juin 192, rue Royale

FROMAGE DE GRUYERE—60 meules 1re qualité, venant d'arriver, à vendre par
B TALAMON,
23 juin 192, rue Royale

BOTTHER'S BITTERS—10 caisses, à vendre par
B. TALAMON,
23 juin 192, rue Royale.

PRUNES D'ENTE—21 caisses quarts et demi 3/4 et 6 livres, à vendre par B TALAMON,
23 juin 192, rue Royale.

VINS en caisses et en barriques—3 barriques Rhône, 3 barriques Grand St Julien, 3 barriques Castaux Castaux, Haut Barlange, 4 barriques St-Estèphe et Pauillac, 25 barriques St-Julien, 30 barriques Chateau St Corbean, 8 barriques St Gobier, 8 barriques St-Sauter, 25 caisses vin rouge Palmer Margaux, 50 caisses Chateau Lescure, 25 bouteilles Madère, 1 pipe vin blanc Haut Sauterne 30 caisses vin blanc Haut Sauterne, 50 caisses de 24 ½ bouteilles vin blanc en magasin et à vendre par
B TALAMON,
23 juin 192, rue Royale.

VOLE.

LA LEVITTE du soussigné lui a été volée vendredi, dans son bureau, au cimetière No 1; dans sa poche se trouvait une somme de $145 en billets, $50 argent et cinq billets de $20 de la somme de $100 chacun, payables à la vue de chaque mois, à dater du 21 juillet 1851. Ces billets sont tirés par Augustin Rouiere.

Vingt pistaches de récompense seront données à quiconque fera retrouver les billets ci-dessus et ne pas en faire usage.

ETIENNE COURCELLE,
23 juin—3 Garde du commerce No 1

ON DEMANDE deux bons ouvriers FERBLANTIERS. S'adresser rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, No 55. 17 jn

ABSINTHE—100 caisses I. Richardet,
50 do A Jeannesou,
A vendre pour cause de cessation de commerce
B TALAMON,
23 juin 192, rue Royale

CHEVROTINES—500 paquets, à vendre par
LEOPOLD JEANNET & Co,
24 jn 97, Tchoupitoulas

SEAUX PEINTS, COUTEROSE—500 douzaines seaux, et boîtes au comptoir, à vendre par
CONVERSE & Co,
24 jn 97, Tchoupitoulas

PLOMB EN BARRES—Soudures, aux prix des manufacturiers, à vendre par
CONVERSE & Co,
24 jn 97, Tchoupitoulas

TABAC A CHIQUER—100 caisses de marques reputées, à vendre par
CONVERSE & Co,
24 jn 97, Tchoupitoulas

HUILE DE VITRIOL, CHANDELLES, &c—100 cruches à tête de vitriol, 500 caisses chandelles blanc de Galaxie, à vendre par
CONVERSE & Co,
24jn 97, Tchoupitoulas

MUSCADE—100 livres, à vendre par
CONVERSE & Co,
24jn 97, Tchoupitoulas

EN débarquement des navires Circus et Intrepid et